



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT
78270

12 bis, rue des écoles

☎ 01.30.93.06.91

📠 01.30.42.23.56

Conseil Municipal du mercredi 18 mai 2016

Présents : Monsieur le Maire Jacques Guérin

Les Conseillers municipaux : Mme Roselyne Bocquiaux (1^{ère} adjointe), Mme Christelle Rundstadler (2^{ème} adjointe), M. Guyslain Rosset (3^{ème} adjoint), Mmes Karine Ambrosino, Ajéra Aoun, Stella Hébert-Le Bronec, Jacqueline Lemercier et Karine Macerelle, MM. Fabrice Guénand et Patrick Hérouin

Absents excusés : M. Mouloud Abdedou qui donne pouvoirs à Mme Karine Macerelle, M. Gérard Solaro qui donne pouvoirs à M. Jacques Guérin et M. Arnaud Thomas qui donne pouvoir à Mme Ajéra Aoun.

Mme Karine Ambrosino est désignée secrétaire de séance.

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

M. Le Maire remercie les conseillers de leur présence et demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil, en l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité.

Il reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal et propose de rajouter une délibération « la dissolution du SIISE ». Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité dont 3 pouvoirs la modification de l'ordre du jour.

- 1) Avis sur la demande de la société MRDPS de Freneuse pour modifier les conditions d'exploitation de l'installation de récupération et de stockage de déchets métalliques (démantèlement de péniches)
- 2) Transfert de la compétence parking à la CCPIF
- 3) Délibérations diverses
 - Dissolution du SIISE
- 4) Avancement des commissions
- 5) Questions diverses

1. Avis sur la demande de la société MRDPS de Freneuse pour modifier les conditions d'exploitation de l'installation de récupération et de stockage de déchets métalliques (démantèlement de péniches)

M. le Maire dit que le commissaire-enquêteur sollicite l'avis du conseil municipal, dans le cadre de l'enquête publique portant sur la demande de la société MRDPS pour modifier les conditions d'exploitation de l'installation de récupération et de stockage de déchets métalliques. Monsieur le Maire dit que la société MRDPS souhaite étendre son activité au démantèlement de péniches. Cette activité se déroulera à ciel ouvert et engendrera des

nuisances sonores importantes aux riverains de Bennecourt, qu'après une période d'inactivité, le Préfet a décidé d'accorder l'autorisation d'installation à la société MRDPS sur le site, contre l'avis du Maire de Freneuse qui souhaitait que l'usine soit démantelée et le site réhabilité en zone naturelle.

Depuis, Voies Navigables de France, a décidé de délocaliser le site démantèlement de péniches situé à Montesson et le site de Freneuse de la société MRDPS a été choisi pour y transférer l'activité. Monsieur le Maire dit qu'une rampe allant en Seine sera construite avec un système de treuil pour remonter les péniches, elles seront ensuite découpées avec une cisaille à ciel ouvert, ce qui engendrera des nuisances sonores et environnementales importantes. Actuellement, les activités de l'entreprise sont faites à l'intérieur des bâtiments et malgré cela il y a déjà des nuisances sonores. Il dit que face à ce projet, une association s'est créée et que l'ensemble des Maires de la Boucle de Moisson s'est prononcé contre. Il dit que compte tenu de l'impact environnemental et des nuisances engendrées par l'activité, il est personnellement contre ce projet.

Vu l'arrêté préfectoral d'enquête publique en date du 22 février 2016,

Vu l'article 5 demandant l'avis de la commune de Gommecourt sur la demande d'autorisation au plus tard 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête,

Considérant que l'impact environnemental sur la zone naturelle d'espace sensible n'a pas été évoqué ni pris en compte,

Considérant la permanence de stationnement de bateaux en fin de vie à proximité d'un ENS et de Natura 2000 et l'appui du Président du Copil N2000,

Considérant que la « Boucle de Moisson » constitue un haut lieu touristique, et l'appui dans ce sens des Maires de Giverny, La Roche-Guyon et Vétheuil, que cela contredit une implantation industrielle portant atteinte au paysage et au site inscrit,

Considérant l'avis du conseil municipal de Bennecourt en date du 12 mai 2016, se prononçant contre le projet,

Considérant que l'étude d'impact acoustique reconnaît ses limites par le manque d'informations fiables de l'administration,

Considérant qu'en cas de crue de la Seine, et d'inondation du site, cela pourrait provoquer une catastrophe écologique,

Le conseil municipal, à 13 voix contre et une abstention, se prononce contre la demande de la société MRDPS de Freneuse pour modifier les conditions d'exploitation de l'installation de récupération et de stockage de déchets métalliques (démantèlement de péniches).

2. Transfert de la compétence parking à la CCPIF

M. Le Maire après avoir donné lecture de la délibération prise par la Communauté de Communes « Les Portes de l'Ile de France » concernant le transfert de compétences « création, aménagement et gestion de parcs de stationnement », demande au conseil municipal de se prononcer. Il dit que face au mécontentement des usagers de la gare, la Communauté de Communes « Les Portes de l'Ile de France » a pour projet de créer un parc de stationnement à Bonnières-sur-Seine pour désengorger le parking de la gare, cette prise de compétence se limite au parking d'intérêt communautaire.

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité dont 3 pouvoirs, la délibération prise par la Communauté de Communes « Les Portes de l'Ile de France » concernant le transfert de compétences « création, aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire».

3. Délibérations diverses

Dissolution du SIISE

M. Hérouin informe le conseil de la dissolution du SIISE au 31 décembre 2016.

Il dit que chaque commune doit se prononcer sur cette dissolution.

Le conseil municipal, à l'unanimité dont 3 pouvoirs, approuve la dissolution du Syndicat Intercommunal et Interdépartemental Seine-Epte.

M. le Maire demande si de l'argent va être reversé aux communes membres. M. Hérouin dit que la commune de Gommecourt va toucher 2800.01€, cette somme sera reversée en 2017.

4) Avancement des commissions

Commission environnement

Mme Ambrosino dit qu'elle souhaiterait que la commune participe à la manifestation le jour de la nuit le samedi 8 octobre prochain. Elle rappelle que cela consiste à éteindre toutes les lumières de la commune pendant cette nuit. Elle dit que de plus en plus de commune participent à cette manifestation. Elle dit que dans le cadre de cette action, le club Copernic (association d'astronomie) est d'accord pour faire une animation gratuite avec leur matériel pour observer le ciel, ils demandent juste 70€ à titre de cotisation de "membre bienfaiteur". M. le Maire dit qu'il faut qu'une personne soit chargée d'éteindre les lumières et se mette en rapport avec l'employé communal pour les modalités. Mmes Macerelle et Ambrosino sont d'accord pour s'en charger. Les conseillers sont d'accord sur ce projet.

M. Hérouin demande s'il y a une possibilité de baisser l'intensité des LED, M. Le Maire dit qu'il faudrait mettre un régulateur général.

Mme Aoun présente le plan de fleurissement préparé en collaboration avec M. Hérouin et M. Abdedou. Aux entrées de village, il est prévu essentiellement des plantes jachères en mai et de planter à la bonne période des plantes vivaces et des graminées, il est également prévu de regarnir les bacs à fleurs existants et d'installer quatre jardinières sur le fronton de la mairie, deux jardinières des deux côtés du pont près du lavoir et également deux jardinières au lavoir.

Pour le devant du cimetière, il a été conseillé des périoska, c'est un arbuste persistant type sauge dans les tons violets à mettre entre chaque rosier. Le cout total est de 2 110,70€.

M. Rosset dit qu'il vaudrait mieux attendre que le city stade soit fait avant de faire les plantations, car les engins risquent d'abimer les fleurs lors des travaux.

Les conseillers sont d'accord avec ce projet et disent que le devant du cimetière sera fait l'année prochaine.

M. le Maire dit que ce projet est très bien et remercie Mme Aoun, M. Hérouin et M. Abdedou pour le temps qu'ils y ont consacré.

5) Questions diverses

Mme Rundstadler demande si la commune organise la fête des voisins comme l'année passée.

M. le Maire dit que dans ce cas, il faut que quelqu'un soit responsable de l'organisation.

Mme Karine Macerelle dit qu'elle a des demandes à formuler de la part de M. Abdedou qui n'a pas pu assister au conseil municipal.

Il souhaiterait savoir ce qu'il en est de la mise en conformité de l'assainissement de la maison rue de l'Eau qui rejette ses effluents dans le ru. M. le Maire dit qu'il s'en occupe.

Il demande si les bandes jaunes qui ont été mises Grande Rue peuvent être déplacées, car elles gênent des riverains. M. le Maire dit que ces bandes jaunes ont été mises pour faciliter l'accès à leur maison de M. et Mme Pérale et que la configuration actuelle permet le stationnement de deux voitures.

Mme Macerelle demande s'il ne serait pas plus simple de transférer le bac à vêtements rue des Ecoles, à côté des bacs à verre et papier. M. le Maire dit que cet emplacement avait été choisi

parce qu'il y avait un socle pour le bac et qu'il ne faut pas tout mettre sur le parking de la rue des Ecoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 22h45

Délibération n°1 : Avis sur la demande de la société MRDPS de Freneuse pour modifier les conditions d'exploitation de l'installation de récupération et de stockage de déchets métalliques (démantèlement de péniches)

Délibération n° 2 : Transfert de la compétence parking à la CCPIF

Délibération n°3 : Dissolution du SIISE

Christelle Rundstadler

Karine Ambrosino

Ajéra Aoun

Roselyne Bocquiaux

Fabrice Guénand

Jacques Guérin

Stella Hébert-Le Bronec

Patrick Hérouin

Jacqueline Lemercier

Guyslain Rosset

Karine Macerelle